



Intervention COREMOB : les dispositifs de soutien aux associations
10 décembre 2020





Les mesures mises en place par l'Etat et la Région Bretagne



- Un document synthétique sur les mesures mises en place en Bretagne : <http://bretagne.directe.gouv.fr/Coronavirus-Les-mesures-economiques-de-soutien-pour-faire-face-au-confinement>



Le Fonds Covid-résistance (27 M€)



- ✓ Une mobilisation de la Région, des Départements, des intercommunalités et de la Banque des Territoires.
- ✓ Objectif : apporter de la trésorerie aux TPE et associations fragilisées par la crise.
- ✓ Une plateforme dédiée : <https://covid-resistance.bretagne.bzh/>

Le fonds Résistance (Régions, EPCI, Banque des territoires)		
Cibles	Eligibilité	Modalités
Entreprises, associations	<ul style="list-style-type: none">- Possibilité de cumul avec le PGE dans la limite de 25% du CA 2019.- Tout secteur d'activités.- Assos marchandes et non marchandes < 20 salariés (hors salariés en situation de handicap et en insertion)- CA < 10 M€	<ul style="list-style-type: none">- AR de 3500 € à 30 000 € pour TPE et assos marchandes.- AR jusqu'à 50 000 € pour assos non marchandes.- Sans intérêt, sans garantie.- 36 mois dont 18 de différé.

→ De nouvelles mesures début 2021 pour les associations



Région : réflexion sur la mise en place d'un fonds partenarial en subvention avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération.

Etat : mise en place d'un fonds de 30 M€ en subvention pour les associations de moins de 10 salariés, subvention de 5000 à 8000 €. Début 2021.